



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél.
01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr
snuisudtresor.fr

Paris le 20 juillet 2010

Liminaire CAP de titularisation 12 et 13 juillet 2010

,Monsieur le Président

Nos propos liminaires porteront sur des éléments d'actualité économique et sociale, sur les réformes en cours à la DGFIP, et surtout sur la formation initiale et une scolarité qui s'achève dans la douleur puisque 15 stagiaires sont en situation de non validation de leur scolarité.

Tout d'abord, comment ne pas aborder cette CAP sans faire référence aux fortes mobilisations qui se sont déroulées au cours de ces derniers mois. Mobilisations contre le projet gouvernemental de réforme des retraites et plus largement contre la politique économique du gouvernement. La régression sociale programmée par le gouvernement et par les tenants de l'ultra-libéralisme est inacceptable. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, une autre conception économique, financière et sociale doit aujourd'hui être imaginée, afin de ne pas briser les acquis et les repères sociaux. Ainsi, sur la question des retraites, d'autres alternatives sont possibles pour préserver et sécuriser le système de retraite, mais pour cela il faut privilégier une autre répartition des richesses. Il faut aussi ne pas creuser les inégalités par des mesures technocratiques, comme la fermeture du départ anticipé pour les fonctionnaires ayant 15 ans de service et 3 enfants. Le 13 juillet 2010, le projet de loi doit être présenté au conseil des ministres, nous rappelons que le gouvernement doit mesurer qu'il s'engage résolument sur la voie d'une réforme qui est fortement décriée. Dès à présent, l'intersyndicale appelle les agents à se mobiliser le 7 septembre, afin de faire front et obstacle à cette réforme injuste, inégalitaire et inacceptable. La brutalité des attaques contre les salariés, du public comme du privé démontre que pour le gouvernement l'économie prime sur le social.

Au niveau DGFIP, le CTPM des 17 et 18 mai a cranté la fin des discussions sur la mise en place des statuts fusionnés. L'Union, tout au long des groupes de travail sur les statuts a mis en exergue que les questions relatives aux futures règles de gestion et celles inhérentes à la formation et aux recrutements étaient liées. Dès lors, certaines problématiques évoquées lors des GT statuts devront être tranchées avant la mise en place des futures règles de gestion et scolarités. Nous citerons notamment la durée effective des formations initiales (concours externes, internes, examens professionnels, liste d'aptitude), leur structuration et leur contenu (généraliste ou par filières ou spécialités), les règles de 1ères affectations en sortie d'école ou après une sélection, la nature des stages pratiques (premier métier ou premier poste), la localisation des directions de stage ...

L'autre sujet d'importance et structurant pour l'avenir portera sur le volume des plans de qualification à venir. Pour l'Union, le ministre doit répondre aux attentes des personnels en la matière par un plan de qualification de C en B et de B en A ambitieux.

Avant d'aborder la question de la formation initiale, l'Union tient dans le cadre de la création de l'ENFiP à réaffirmer deux attachements forts des agents :

- l'attachement aux écoles de la DGFIP qui ont un rôle essentiel en matière de formation professionnelle de haut niveau,
- l'attachement à la mixité des parcours, à la mixité des publics, internes externes mais aussi inter-catégoriel. L'histoire de l'ENI, avec ses populations d'inspecteurs et de contrôleurs réunis au sein d'une même promotion, est l'une des richesses de notre communauté professionnelle. La remettre en cause pour des raisons de structure serait désastreuse. Au contraire, il faut travailler sur cette mixité des publics et l'utiliser aussi à des fins pédagogiques.

La scolarité des inspecteurs élèves de la filière fiscale va bientôt s'achever. L'heure du bilan a sonné pour ce qui concerne la partie théorique de la formation et force est de constater que le bilan n'est pas à la hauteur des attentes des stagiaires, à la hauteur de nos ambitions pour la formation initiale. On notera que pour la formation initiale des inspecteurs de la filière gestion publique le constat est similaire. Ce qui démontre qu'il y a bien un sujet de formation professionnelle initiale à la DGFIP.

Tous les inspecteurs élèves reconnaissent la difficulté de cette formation qui doit traiter en 11 mois une masse considérable d'enseignements et de fondamentaux professionnels. Aux fondamentaux traditionnels, l'école a rajouté des matières nouvelles, des messages nouveaux, complexifiant d'avantage le rythme des enseignements.

A l'heure, où nous devons réfléchir aux futures formations communes, il est fondamental de tirer les bilans des actuelles formations initiales théoriques et pratiques. Pour l'Union, avant toute réforme structurante, il faut trancher quelques questions de principe :

- quel doit-être le bagage indispensable et nécessaire pour l'élève/stagiaire en fin de formation initiale ?

- quel doit-être son niveau de connaissance en matière de savoir professionnel, organisationnel, directionnel, de savoir-faire, de savoir-être ? L'administration a l'obligation de former les agents qu'elle recrute à ces savoirs.

Les discussions sur les doctrines d'emploi ont démontré que beaucoup de nos missions, métiers étaient d'une très grande technicité et que le niveau de compétence et d'expertise des agents de la DGFIP avait progressé au cours de ces 20 dernières années. Les connaissances et les qualifications professionnelles des agents, notamment pour certains métiers comme par exemple, les métiers du contrôle fiscal ou ceux de la dépense, ne sont pas la somme de savoirs universitaires standard. La spécificité de nos métiers oblige donc l'administration à donner une formation spécifique à ces agents. Dès lors, les formations actuelles sont-elles suffisantes ? Pour certains stagiaires oui, pour la majorité non ! Et le contrôle des connaissances n'est pas, et nous y reviendront, un baromètre approprié pour dire, si oui ou non l'agent est armé pour exercer son métier d'inspecteur et donc les métiers dévolus à un cadre A.

On le voit, il y a un vrai sujet autour de la formation initiale. Pour l'Union, il faut expurger la formation initiale en école des modules qui ne présentent pas un intérêt majeur en matière de fondamentaux et ou les positionner autrement au cours de la formation initiale. Il faut surtout allonger la durée de la formation initiale notamment sur la partie pratique.

L'administration va lancer une évaluation des formations après la prise de poste, espérons que les données recueillies permettront de cerner les pistes d'amélioration. En tout cas, les enquêtes menées par l'Union démontrent que le bilan de la formation SPM n'est pas satisfaisant. La réforme Ruelle est pour nous, globalement négative. Sa seule valeur ajoutée bénéficiant aux directions d'affectation qui ont dès septembre des agents pouvant être mis en « production ». Pour l'Union, il faut repenser le positionnement des stagiaires pendant le stage pratique.

Il n'est pas possible d'aborder les travaux de cette CAP sans faire le lien avec la situation des effectifs de catégorie A au 1/09. Le déficit en emplois A est une réalité qui pèse sur le fonctionnement des services et sur les conditions de travail des agents. Ce déficit en emploi va de fait, affecter le bon déroulement du stage des inspecteurs élèves. Pour l'Union, l'administration doit garantir aux inspecteurs stagiaires l'organisation d'un stage de qualité leur permettant de finaliser leur formation initiale de cadre A. Dès lors, l'administration centrale doit nous dire ce qu'elle entend faire :

- si les directions d'affectation positionnent un stagiaire sur un poste vacant au 1/09,
- pour donner à l'école les moyens d'orienter le stage en fonction de la spécialité d'affectation (gesco, fi, cadastre,),
- garantir aux stagiaires des moniteurs de stage disponibles et expérimentés.

Cette CAP a pour objectif de titulariser les IE qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieur à 10 au contrôle des connaissances et de se prononcer sur la situation des inspecteurs stagiaires qui n'ont pas validé leur scolarité pour cause de moyenne inférieure à 10. C'est donc un rendez vous important pour tous. Cela mérite que l'on s'arrête longuement sur les situations individuelles qui posent problème mais aussi sur le fait générateur de l'acte de titularisation, à savoir le contrôle des connaissances.

Nous reviendrons en séance sur les situations individuelles, mais dès à présent quelques remarques sur le contrôle des connaissances.

Ce système n'a jamais vraiment été expertisé et encore moins réformé. Et pourtant, il est évident que cette photographie de la scolarité n'est plus adaptée. Plus adapté car le contrôle des connaissances renforce les disparités en matière d'évaluation (on le voit l'écart se creuse entre externes, faux externes et internes, sans oublier les stagiaires handicapés qui ont la moyenne la plus basse de toute la promotion). Pour l'Union, le contrôle des connaissances ne constitue en aucun cas un outil pédagogique permettant aux stagiaires de mesurer leur niveau d'appropriation des enseignements. Beaucoup de stagiaires, et on le constate systématiquement les jours qui précèdent les « colles » bachottent. Des études menées dans le monde éducatif démontrent que le bachotage n'est nullement une méthode d'appropriation satisfaisante. En effet, ce qui est bachoté n'est pas forcément acquis ! Et pourtant, le système des écoles de la DGFIP pousse au bachotage. Pour l'Union, s'il est très satisfaisant de voir des stagiaires achever une scolarité avec une moyenne générale de 14.14, cela n'interdit pas de s'interroger sur ce système d'évaluation. Avec une telle moyenne, la promotion d' IE est elle suffisamment armée pour « entrer » dans son futur métier ? Pour nous, la réponse est oui et non. Oui, car l'enseignement est d'une telle qualité que la phase initiale de la formation offre aux IE assez de bagage pour finaliser leur parcours de formation, à condition de pouvoir suivre un stage pratique de qualité. Non, car le rythme des enseignements, le ficelage des enseignants dans des fils conducteurs stricts, le positionnement d'enseignants sur des matières ou des modules qu'ils n'ont pas le temps de creuser, l'absence de travaux pratiques en cours, le manque de synergie en cours entre les différents publics, la philosophie du SPM, font que

la scolarité est perfectible et que beaucoup de stagiaires vont devoir faire d'important efforts d'adaptation dans les mois à venir.

Il faut aussi tirer le bilan de l'accompagnement des stagiaires qui ont un peu de mal avec la spécificité des enseignements professionnels. Il est clair qu'il y a un sujet sur ce point, comme il y a un sujet sur l'approche des établissements en matière de soutien aux stagiaires en difficulté. Lors du CTPC, Philippe Rambal a souligné que la création de l'ENFiP devait renforcer l'autonomie des établissements. Attention pour autant, car il n'est pas souhaitable de donner trop d'autonomie à des établissements qui ont pour vocation de gérer des populations similaires. Ainsi, certaines prises de décisions qui diffèrent d'un établissement à un autre, nous posent problèmes en matière d'équité. C'est tout particulièrement révélateur pour l'organisation des cours, sur la charge de travail reposant sur les enseignants, sur l'aide apportée aux stagiaires. L'examen des dossiers de cette CAP a mis par exemple en relief que des pratiques favorables aux IE de l'Eni Noisy n'avaient pas été appliquées par la direction de l'Eni Clermont. Ce n'est pas la première fois, que la direction de Clermont, au prétexte de l'égalité de traitement des stagiaires, freine des pratiques de soutien. Pour l'Union, le soutien doit être un axe essentiel de la méthode pédagogique de l'école. Cela doit passer par la possibilité accordée aux enseignants de consacrer du temps aux reformulations, par des initiatives innovantes de l'école en matière de soutien (banque d'échange, etc ...). Globalement sur ce point, on peut dire que l'école a failli !

Les Groupes de travail sur le handicap ont été un point d'étape important pour dresser le bilan des difficultés rencontrées par les stagiaires handicapés. Les pistes d'amélioration doivent être mises en œuvre rapidement et à cette occasion l'administration doit élargir le prisme de sa considération à tous les agents victimes d'un handicap. Pour cela, tous les stagiaires doivent être informés des pratiques et actions mises en place en faveur de l'handicap. Sur ce point, un travail collectif entre administration, acteurs sociaux de l'école et donc organisation syndicale est souhaitable.

Le procès verbal du jury d'examen nous interpelle sur la question du redoublement. En effet, l'école tire un constat abrupt sur la piètre performance des redoublants, et s'interroge sur l'efficacité d'un renouvellement de scolarité. Pour l'Union, si de plus en plus d'experts du monde éducatif s'interrogent sur la pertinence du redoublement notamment dans le primaire, cela ne doit pas conduire à penser que le principe de la double chance ne doit pas s'appliquer. Une réflexion sur ce point pourrait être amorcée, sans pour autant tomber dans une logique de stage probatoire pour tous les stagiaires.

Avant de conclure, plusieurs points d'actualité, nous attendons toujours une réponse claire de la Direction Générale sur l'indemnité de stage pratique versée aux inspecteurs élèves des promotions précédentes. Pour l'Union, en groupe de travail, le directeur général adjoint avait répondu que cette indemnité ne serait pas fractionnée, mais la note du 10 mars la fractionne. Un correctif est attendu.

Nous souhaitons que l'administration nous apporte des explications sur les modalités retenues pour répartir les stagiaires de la promotion 2010/2011 entre les établissements.

Nous restons très dubitatif sur les modifications apportées à la formation des Fin B, pour l'Union, la piste retenue par la DRF n'est pas satisfaisante et un Gt préalable aurait dû se tenir pour tirer d'une part le bilan des évaluations par les stagiaires et pour discuter des évolutions possibles d'autre part. L'Union n'acceptera pas que l'administration au prétexte de gagner du temps, avance dans l'opacité la plus totale.

Concernant les lauréats de l'examen professionnel de B en A, la formation initiale devra très vite faire l'objet d'un bilan, mais des voix s'élèvent pour demander que le contenu de cette formation soit revu. Des réponses sont par ailleurs attendues en matière d'organisation du stage pratique et en matière indemnitaire à compter du 1/09/2010. Enfin, pour l'Union, il est anormal de constater que faute d'explication claire de l'administration sur les modalités de gestion des stagiaires LEP, il y ait chez les IE une certaine confusion au regard des règles de gestion. C'est regrettable pour tout le monde et surtout cela crée un sentiment d'injustice chez les uns et de victimisation chez les autres. Globalement, l'Union considère qu'il est temps de mettre un terme aux modalités d'affectation actuelles des inspecteurs élèves. Nous revendiquons pour tous les agents accédant à la catégorie A (en externe et en interne) une affectation prononcée dans le cadre du Mouvement Général de mutation sur la base de leur classement en A.

Enfin, les inspecteurs élèves rentrent dans la phase finale de leur formation école, avec des modules spécialisés lourds pour ne pas dire indigestes. Cela démontre qu'il y a, sur la formation par filière un dysfonctionnement qu'il faudra corriger au plus vite.

Enfin, des stagiaires demandent des dérogations en matière de stage pratique. Le fait que ce soit RH1C qui décide nous pose problème car le SPM fait partie intégrante de la formation initiale du stagiaire. L'Union souhaite que l'administration examine sous l'angle pédagogique et/ou sous l'angle social toutes les demandes de dérogations de stage.

Nous remercions le bureau RH2C pour sa disponibilité et pour le travail préparatoire à cette CAP.